

quer de créer entre les producteurs de l'ancienne Europe et des populations avides des produits manufacturés d'une civilisation plus avancée.

A côté de ces avantages matériels, sur lesquels il semble inutile d'insister, en raison de leur évidence, il est toujours en France un sentiment auquel il n'a été jamais en vain fait appel, c'est celui du patriotisme. Il importe que la France soit dignement représentée à l'Exposition universelle de Vienne; il faut qu'elle s'y produise de manière à prouver qu'elle n'est pas déchue du rang qui lui appartient dans le monde civilisé, et qu'au lendemain même des douloureux événements qui se sont passés, elle est prête à soutenir la réputation traditionnelle qu'elle a conquise dans les arts, dans les productions de l'intelligence et de la science moderne, dans toutes les industries, enfin, où le goût, l'invention et l'habileté de la main-d'œuvre lui ont valu une supériorité qui n'a jamais été contestée.

Le Gouvernement, de son côté, est décidé à seconder activement la participation de nos nationaux à l'Exposition universelle organisée par l'Autriche, et les moyens d'action, subordonnés à l'état des ressources disponibles, ont été demandés à l'Assemblée nationale.

En outre, il a été décidé, sur la proposition de la Commission supérieure des expositions internationales, que, pour alléger les charges résultant pour nos exposants des conditions du règlement de la Commission autrichienne relatives à la location des places et à l'installation générale du Palais, la France s'abstiendrait de prendre part à la troisième série des Expositions de Londres annoncée pour l'année 1873, et que les crédits affectés à ce service seraient reportés sur l'Exposition universelle de Vienne. Cette abstention ne causera d'ailleurs aucun préjudice aux industries appelées à Londres en 1873, puisqu'elles pourront prendre place dans la quatrième série, celle qui doit s'ouvrir en l'année 1874.

Chargés par le Gouvernement français d'organiser et de diriger, avec le concours de la Commission supérieure, la participation de la France à la grande œuvre entreprise par l'Autriche, les Commissaires généraux ont cherché à réunir, sous la forme la plus brève possible, les conditions annoncées par la Commission I. et R. autrichienne, ainsi que les dispositions arrêtées pour le fonctionnement régulier de la section française. Les indications de détails et les renseignements spéciaux qu'il pourrait paraître utile de porter à la connaissance du public seront publiés ultérieurement.

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET CLASSIFICATION.

##### DURÉE DE L'EXPOSITION.

1. L'Exposition de Vienne sera ouverte le 1<sup>er</sup> mai 1873, et close le 31 octobre de la même année.

Elle comprendra les œuvres d'art et les produits de l'agriculture et de l'industrie de toutes les nations, et sera installée dans des bâtiments spéciaux construits au Prater.